

# *Bulletin*

*Janvier 2009*

*Municipalité de Larder Lake*

## **Concours de décorations extérieures de Noël**

Les gagnants du concours de décorations extérieures de Noël sont :

1<sup>er</sup> prix : Melvin Porter, 73 rue Ontario

2<sup>e</sup> prix : Noël Labbé, 48 avenue Second

### **Mention honorable :**

Ernest Nash, 80 rue Commissioner

Don Demers, 8 avenue Second

La famille Ian Porter, 55 avenue Fourth

Gilles Audet, route 66

La famille Ritchie Mihalick, 81 avenue Eighth

Gérard Godin, 62 avenue Ninth

### **Commerce / Entreprise :**

Larder Lake Lodge

## **Félicitations Brenda !!**

Au nom de la municipalité de Larder Lake, nous tenons à féliciter Brenda Coulter qui a complété avec succès le cours de planifications du OACA .

## **Escomptes sur les taxes foncières 2009**

La municipalité de Larder Lake vous informe qu'elle accordera à tous les contribuables un escompte sur les paiements anticipés des taxes municipales 2009.

Les taux d'escomptes sont comme suit :

Janvier 2009	1.5 %
Février 2009	1.0 %
Mars 2009	0.5 %

## **Note de rappel**

Les médailles d'indentification 2009 pour chiens sont disponibles au bureau municipal au coût de 20 \$ par médaille. La date limite pour l'achat d'une médaille est le 28 février 2009, après cette date elle coûtera 30 \$ chacune. Les propriétaires de chiens devraient agir le plutôt possible pour éviter une amende et des frais supplémentaires.

## **Patinoire extérieure de Larder Lake**

La patinoire extérieure est maintenant ouverte. Elle est entretenue mais sans surveillance. On vous conseille de mettre vos patins à votre domicile ou dans votre voiture.

## **Horaire du Club de Ski de Larder Lake**

Mercredi 18 h à 22 h

Vendredi 18 h à 22 h

Samedi 10 h à 17 h

Dimanche 10 h à 17 h

## Évènements à venir du Club de ski de Larder Lake

**10 février 2009** Souper spaghetti – Soirée de ski et planche à neige  
Endroit : Chalet du Club de Ski  
Souper : 17 h à 19 h  
Adultes : 6 \$  
Enfants : 6 à 10 ans - 3 \$  
Enfants : moins de 5 ans – GRATUIT

**7 mars 2009** Déjeuner aux crêpes  
Endroit : Chalet du Club de Ski  
8 h à 10 h  
Les coûts du déjeuner seront annoncés plus tard

**2 mai 2009** Célébrations du 70e anniversaire – Steak BBQ

Nous sommes à la recherche de photos des membres anciens et actuels du Club de ski de Larder Lake. Nous préférons les photos numériques, car nous désirons présenter un diaporama au banquet du 70 ième anniversaire. Si vous avez des photos à prêter au comité du Club de ski contactez Michelle Fecteau au 643-2419. Toutes les photos vous seront retournées.

Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles pour siéger au comité du Club de ski, ou pour venir en aide aux différents événements à venir.

SVP contacter:      Michelle      643-2419  
                                 Leanne      643-2398  
                                 Nadine      643-2285  
                                 Claudette      643-2509

## Motoneiges et véhicules tout terrain

Quiconque est surpris sur les pentes de ski avec une motoneige ou un véhicule tout-terrain sera accusé d'intrusion. Si vous savez qui endommage les pentes de ski avec ces véhicules, vous êtes prié de le signaler au bureau municipal au 643-2158.

## Emploi occasionnel sur appel

Le département des Travaux publics met à jour sa liste d'appel. Si vous êtes disponible pour un travail occasionnel et êtes intéressé à recevoir des appels, contactez le bureau de la municipalité au 643-2158 et votre nom sera ajouté à cette liste.

## Bibliothèque publique de Larder Lake

Un atelier de bricolage sur le thème de la St-Valentin aura lieu le jeudi 12 février 2009 à 18 h 30 pile. Les enfants de 7 ans et moins devront être accompagnés d'un adulte.

## Avis

La municipalité de Larder Lake annonce qu'un accord à l'amiable a été obtenu entre M. John Plaunt et M. Neil Albright, par lequel le poste de contremaître aux travaux publics sera tenu par M. Albright commençant le 1<sup>er</sup> février 2009. Cet accord a été approuvé par le conseil municipal à leur rencontre régulière du 20 janvier 2009.

Au nom de tous les résidents de Larder Lake, le conseil municipal remercie grandement John qui a relevé le défi pour nous venir en aide. John a rempli ses fonctions avec dévouement et honneur, et a obtenu le respect des gens et le conseil de notre municipalité.

Le conseil municipal souhaite bonne chance à Neil qui prend la relève de cet effort coopératif pour maintenir un solide Service des travaux publics.

## Opportunité d'emploi

La municipalité de Larder Lake a dans l'immédiat une ouverture pour le poste de 'nettoyeur' pour le bureau municipal et le centre récréatif. Ce poste nécessite approximativement de 15 à 20 heures à tous les deux semaines avec des heures additionnelles requises, tout dépendant des activités de chaque location. Toutes les personnes intéressées devraient soumettre un curriculum vitea à Anne Kmyta, commis-trésorière par le lundi 1<sup>ier</sup> février 2009.



### **Il faut penser à la sécurité-incendie lorsque la température baisse**

Ville de Larder Lake - Janvier 2009. Les températures seront glaciales cette semaine en Ontario. Le Service d'incendie de Larder Lake exhorte donc la population à tenir compte de la sécurité-incendie lorsqu'elle fait ce qu'il faut pour se tenir au chaud.

En Ontario, il y a généralement plus d'incendies reliés aux appareils de chauffage dans les habitations durant l'hiver. La population doit donc être vigilante relativement aux risques d'incendie reliés à l'utilisation d'appareils de combustion, de radiateurs électriques portatifs et même de chauffe-moteurs pour véhicules.

« Les chauffe-moteurs doivent être traités comme n'importe quel autre appareil électrique ménager, » explique Renald Jacques, chef des pompiers. « Les cordons et les raccords doivent être en bon état, et il faut veiller à ne pas surcharger les circuits. »

Quelques conseils de sécurité-incendie importants à suivre lorsqu'il fait froid :

- Afin de réduire le risque de trop encrasser les cheminées de créosote, il ne faut brûler que du bois sec dans les foyers et les poêles à bois.
- Laissez refroidir les cendres des foyers et des poêles à bois avant de vous en débarrasser. Mettez-les ensuite dans un récipient en métal muni d'un couvercle qui ferme bien, et gardez le récipient à l'extérieur.
- Gardez les conduites d'entrée et de sortie des appareils de chauffage libres de glace et de neige. Cette mesure est prescrite pour réduire le risque qu'une combustion incomplète puisse causer une accumulation de monoxyde de carbone (CO). Il faut installer chez soi des avertisseurs de monoxyde de carbone (CO), car ce gaz est mortel.
- Gardez les chauffeferettes à au moins un mètre (trois pieds) de tout ce qui peut brûler, y compris les rideaux, les meubles et les vêtements.
- Remplacez les fils et les raccords électriques (ceux des véhicules, des rallonges, etc.) qui sont usés ou endommagés. Pour les chauffe-moteurs, utilisez une rallonge du calibre prescrit.
- Au lieu de laisser le chauffe-moteur fonctionner toute la nuit, raccordez-le à une minuterie approuvée pour ce genre de tâche.
- Veillez à ce que les véhicules ne soient pas laissés en marche à l'intérieur d'un garage ou d'un bâtiment.

Le Service d'incendie de Larder Lake vous rappelle que conformément aux exigences du Code de prévention des incendies de l'Ontario, chaque habitation doit être équipée d'un avertisseur de fumée à chaque étage et à l'extérieur de toute pièce où on dort. Les personnes qui ne se conforment pas à cette exigence s'exposent à une contravention de 235 \$ ou d'une amende maximale de 100 000 \$. Si vous avez besoin de plus d'informations au sujet des avertisseurs de fumée ou de la sécurité-incendie, contactez le Service d'incendie de Larder Lake.

Pour plus d'information contactez : Renald Jacques, chef des pompiers – 643-2644

## **Le Jour du drapeau national**

Le 15 février 2009 est le Jour du drapeau national. Quiconque désirant une épinglette peut s'en procurer une au bureau municipal.

## **Jour de la famille**

Veillez noter que dû au congé férié du Jour de la famille le bureau municipal sera fermé le lundi 16 février 2009.

## **Exploitant de parc pour le parc Raven Beach**

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre une proposition pour le poste d'exploitant de parc pour le parc Raven Beach. Contactez Anne Kmyta, commis-trésorière au 643-2158 ou [Anne.Kmyta@ntl.sympatico.ca](mailto:Anne.Kmyta@ntl.sympatico.ca) Les propositions devront être reçues avant le 1<sup>er</sup> février 2009.